

D66 2025

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six novembre deux mille vingt-cinq à 18H30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 31/10/2025

Étaient présents : GARRIDO ROGER - CASES Michel - Daniel ERRE - BALESTE MARIE - DELAFUENTE STEPHANIE - DOGOR FRANCIS - ESPIRAC HELENE - LAMARQUE JOELLE LAMARQUE MARIE JOSEE - LLOBET CHRISTOPHE - Anne Marie PORTA - OMS BRUNO - SOL FREDERIC - TROGNO Marie - RIUBRUJENT CHRISTIANE - SUELVES SEBASTIEN

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

Absents excusés :

MAURAT CHRISTINE qui avait donné procuration à Marie BALESTE

CAZALS HENRI qui avait donné procuration à Joëlle LAMARQUE

CARBO MICHELLE qui avait donné procuration à Marie José LAMARQUE

LERAY Philippe qui avait donné procuration à Daniel ERRE

COPIN Martine qui avait donné procuration à Stéphanie DELAFUENTE

BRUZY ALBERT - TEYSSEYRE THIERRY

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL N°3

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le budget actuel.

Il propose pour ce faire la décision modificative ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2115 : Terrains bâts	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-27038 : Crédences sur autres établissements publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
TOTAL D41 : Opérations patrimoniales	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-203-1073 : RENOVATION ECOLE MATERNELLE ET ESPACE MULTIASSOCIATIF INTERGENER	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000,00 €	151 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
Total Général		150 000,00 €		150 000,00 €

Oui les propos de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

Approuve à l'unanimité la décision modificative N3 du budget communal

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Nombre de membres afférents au C.M : 23

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 21

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Publication et notification du :

Le Maire,

Roger GARRIDO.

